

Conseil Supérieur des Professions Paramédicales

Compte Rendu de la Commission des psychomotriciens du 9 avril 2003

- Approbation du procès verbal du 22 mars 2002
- Proposition de quota d'entrée 2003 en institut de formation en psychomotricité
- Questions diverses

Monsieur BRAICHET (Chef du bureau des professions de santé DGS, Président du Conseil Supérieur des professions paramédicales) indisponible est remplacé par une de ces collaboratrices Madame SABLONIERE.

Avant d'aborder l'ordre du jour, les membres présents font état de leur mécontentement quant à l'envoi tardif de la convocation (8 à 10 jour au préalable).

Après quelques modifications sur le compte rendu du 22 mars 2002 dont on nous précise que nous n'aurons pas la version corrigée (!), nous abordons le point 2 de l'ordre du jour.

D'emblée il est précisé que l'accord de proposition de quota du cabinet du ministre n'a été connu la veille.

Pour introduire cette proposition Madame SABLONIERE présente sur transparent une enquête réalisée par le Ministère, concernant la démographie de la profession et une analyse de l'offre et de la demande. Elle étaye la proposition de quota par un questionnaire sur la capacité de formation des différents instituts. Et de conclure par l'annonce d'une augmentation de 8%, ce que représente à peine 24 places pour **TOUTE** la France (soit au total 360)

Compte tenu du blocage des quotas de l'an dernier, tous les représentants présents prennent la parole pour désapprouver cette proposition. Seul l'AFEP ne s'exprime pas !!!!

Madame SABLONIERE propose donc deux votes :

- 1- Sur la proposition du cabinet du ministre (+24)
- 2- Sur la proposition faite sur place par la FFP et Denis GRABOT (+ 40 places)

Après insistance de la FFP l'assemblée s'abstient à l'unanimité pour la première proposition et approuve à l'unanimité la seconde.

Nous sommes donc en attente de réponse !!!!

Pour les questions diverses Franck PITTERI spécialiste FFP du programme Erasmus WORLD et des ECTS (réforme LMD) présente (par power point) de façon claire, rapide et très précise les exigences européennes de formation auxquelles devront répondre d'ici 2010, toutes les formations supérieures y compris celle de psychomotricité.

Nous ne pouvons qu'être étonnés de la découverte de ce dossier pour bon nombre des présents. Il est évident que les travaux de la FFP en lien avec ceux du forum Européen de la psychomotricité sont les plus avancés et prêts à défendre notre formation nationale face aux directives européennes.

Pour conclure ce conseil, nous précisons que nous attendons toujours une intervention du ministère auprès de la CARPIMKO et distribuons aux présents une enquête réalisée conjointement avec l'ISRP qui fait état des propositions de poste que nous avons recensé depuis 9 mois montrant manifestement le début de la pénurie de psychomotriciens.

P.BOURGER
F.PITTERI